



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2024-0383.

Cette session se tiendra le 16 octobre 2024 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-0383

4815, chemin du Lac-Grothé / lot 5 938 676 du cadastre du Québec (Secteur Saint-Michel)

Nature de la demande :

Autoriser l'implantation d'un spa à une distance de 1,5 mètre de la ligne de terrain latérale droite au lieu que celui-ci soit implanté à une distance minimale de 5 mètres, tel que prévu à la réglementation.

Dispositions réglementaires affectées :

Règlement de zonage n° 2017-498, Chapitre V (Dispositions applicables aux constructions), Section III (Constructions et bâtiments accessoires), Sous-Section 5 (Spas et bains tourbillon), Article 153 (Implantation) :

Tout spa ou bain-tourbillon qui n'est pas intégré dans un pavillon ou dans toute autre construction accessoire autorisée au présent règlement doit être situé de façon à ce que la bordure extérieure de la paroi soit à une distance minimale de :

1° 5 mètres d'une ligne de terrain ; [...]

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA 16 OCTOBRE 2024.

Donné à Wentworth-Nord, ce 1^{er} jour d'octobre deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 1^{er} jour d'octobre deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier